

ASSOCIATION FRANCAISE DU BOXER

Club officiel affilié à la Société Centrale Canine

PROTOCOLE du DÉPISTAGE des CARDIOPATHIES

Pour dépister les éventuelles cardiopathies de votre Boxer vous devez vous rendre chez le vétérinaire qui va pratiquer l'examen muni :

- *de ce protocole;*
- *de la fiche d'examen (à télécharger).*

Le vétérinaire pratiquera l'examen selon les recommandations ci-dessous, remplira la fiche d'examen et y joindra les 2 photos souhaitées ***qu'il vous enverra par email****. (S'il est dans l'incapacité de vous les envoyer par email, vous devrez faire un scan des documents au risque de voir la lecture refusée par le lecteur pour qualité insuffisante).*
Vous devrez ensuite remplir le formulaire accessible à :
https://www.afboxer.com/Espace-adherents/Saisie-cardio/Formulaire/form/
en y joignant :

- *La fiche d'examen*
- *Les 2 photos Cliché Doppler 1 et Cliché Doppler 2* ***(en 2 fichiers séparés)****.*
- *Une photocopie de l'entête du pedigree ou du certificat de naissance (où figurent nom, date de naissance sexe, couleur et identification de l'animal).*
- *Un Autre fichier si nécessaire (mais celui-là facultatif)*

Vous devrez simultanément, effectuer le paiement sur
https://www.afboxer.com/Paiement/accueil/12-64--depistage-cardiopathies.html
Le résultat vous sera adressé et sera enregistré par la Société Centrale Canine dès que communiqué au Club par le lecteur et que le règlement aura été reçu.

Recommandations - Dépistages des sténoses artérielles
(aortique, pulmonaire et autres cardiopathies)

1. Animal âgé de 12 mois au moins.
2. Dépistage : association auscultation et examen écho-Doppler.
3. Absence de thérapeutique préalable.
4. L'examen écho-Doppler doit inclure :
   - la recherche d'un obstacle en région sous-aortique, mais aussi aortique et supra-aortique en mode 2D, en mode Doppler couleur, et en mode Doppler pulsé (caractère laminaire normal ou turbulent anormal du flux transaortique) ;
   - la détermination de la vitesse maximale du flux systolique transaortique (Vmax) en mode Doppler continu avec tracé électrocardiographique concomitant ;
   - même remarque pour la sténose pulmonaire : recherche d'un obstacle et détermination de la vitesse maximale du flux systolique transpulmonaire en mode Doppler continu avec tracé électrocardiographique concomitant ;
   - la recherche de toute autre cardiopathie notamment congénitale (exemple : communication interatriale, dysplasie mitrale etc…).
5. L'examen écho-Doppler doit permettre :
   - de classer l'animal en catégorie AS0, AS1, AS2, AS3, ou D ; et en catégorie PS0, PS1, PS2, ou PS3 ;
   - de répondre à la question suivante : l'animal est-il, oui ou non, indemne d'une autre cardiopathie. Si la réponse est non : préciser quelle cardiopathie. S'il s'agit d'une sténose artérielle, préciser le lieu de la sténose (supra-valvulaire, valvulaire ou sous-valvulaire), la vitesse maximale du flux déterminée au Doppler continu ainsi que le gradient de pression correspondant.
6. Le lecteur officiel devra disposer :
   - de la fiche d'examen dûment remplie ;
   - d'une photo (format jpeg, tiff, png ou pdf seulement) comprenant l'identification de l'animal (nom du propriétaire, nom de l'animal, tatouage ou puce), et montrant sur au moins 2 cycles cardiaques la courbe de vitesse du flux transaortique avec tracé électrocardiographique concomitant, obtenue en mode Doppler continu à partir d'une coupe 2D grand axe 5 cavités (voie d'abord parasternal gauche ou abord sous-costal). Cette coupe 2D grand axe 5 cavités doit être clairement visualisée en partie supérieure de la photo;
   - d'une photo (format jpeg, tiff, png ou pdf seulement) comprenant l'identification de l'animal (nom du propriétaire, nom de l'animal, tatouage ou puce), et montrant sur au moins 2 cycles cardiaques la courbe de vitesse du flux transpulmonaire avec tracé électrocardiographique concomitant, obtenue en mode Doppler continu à partir d'une coupe 2D petit axe transaortique (voie d'abord parasternal droit ou gauche). Cette coupe doit être clairement visualisée en partie supérieure de la photo.

Les documents pour la lecture seront transmis par l'AFB au Pr. Valérie Chetboul, lecteur officiel de l'AFB dès réception des documents demandés et du règlement.

Par l'envoi de la fiche d'examen et des photos au lecteur officiel du club, le propriétaire du Boxer autorise le club à en publier les résultats quels qu'ils soient.

Coût de la lecture : 83,00 €

(**38,00 €** pour les adhérents à jour de cotisation)

Ne pas oublier d'indiquer :
Nom, affixe et n°LOF du Boxer pour lequel vous envoyez le paiement.
Ainsi que nom et adresse de son propriétaire.